

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

nice-matin
Vendredi 16 octobre 2020

Particuliers passer votre annonce et payer par
04.93.18.70.00

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

DEBROUSSAILLEUR confirmé et équipé, élagage et abattage, remise en état des jardins. Tailles. CESU OK. Tél : 06.66.09.15.16.

MACON DHO, sérieux et soigné, avec outils, recherche emploi : piscine, garage, clôture, etc... Sur le VAR Unique-ment. Libre de suite. Tél. 06.35.66.70.69

BESOIN D'UN PEINTRE ! Effectue travaux intérieur/extérieur, travail sérieux et soigné, secteur Cannes, Valauris et Antibes. Tél. 07.72.13.59.16

Homme diplômé maçonnerie générale : carrelage, peinture, placo, décoration, plomberie, marbre, électricité, rénovation salle de bain et cuisine. Tél.06.10.45.01.08

MACON qualifié, outillé, excellent tailleur de pierres sèches, construction de murs de soutènement, décoration, étanchéité, rénovation piscine, carrelage, façade, clôture de jardin, maçonnerie générale. T.06.05.66.01.40

PEINTRE EN BATIMENT, 25 ans d'expérience, tous travaux intérieurs et extérieurs, façadier, maçonnerie et carrelage. Recherche emploi. Possède véhicule. Tél : 06.05.85.20.60

Nous recherchons tous travaux dans le bâtiment : peinture, maçonnerie, plomberie, etc... Jardinage. Tél.06.46.16.34.43.

MACON cherche travaux cloisons, chape, dalle, toiture, carrelage, parquet, étanchéité, peinture intérieure et extérieure, électricité, étude toute proposition chez particulier Tél. 06.18.40.39.85 ou 04.89.22.63.27.

MACON polyvalent, carrelage, dallage, tailleur de pierre, avec matériel, tous travaux de rénovation, peinture, étanchéité, terrasse, réalisation de murs en gabion, murs de soutènement en béton et pierres, terrassement. Particulier ou entreprise. Tél : 06.50.61.70.25 ou 06.95.95.22.65.

Maçon qualifié avec 25 ans d'expérience, sérieux et motivé recherche emploi dans la maçonnerie, construction et rénovation, isolation. Disponible immédiatement. Tél : 06.20.68.53.50

J.H. Portugais, sérieux, travailleur, minutieux, effectue tous travaux peinture (volets, grilles, portails, béton ciré, renaissance de murs, rénovation de parquets anciens). Tous secteurs. Tél.07.80.39.95.52

MANOEUVRE en bâtiment recherche emploi CDI ou CDD. Expérience pelle mécanique, marteau piqueur, mélange mortier/béton, Permis B. Disponible immédiatement. T : 07.53.23.55.89

MACON carreleur cherche chez particulier ou autre : Constructions, rénovation, murs en pierre, carrelage, dallage, toiture, façades, peinture, plomberie, électricité. Tél : 06.67.68.06.85.

Homme expérimenté et équipé recherche emploi tous travaux de **MACONNERIE GENERALE**, murs en pierres, revêtement murs et sols en carrelage, faux plafonds. Tél.07.87.51.19.65.

RETRAITES PROFESSIONNELS : peintres, tapissiers, maçons, carreleurs pour façades, studios, appartements, villas. Travaux immédiats, dépensez-moins. Tél. 07.51.26.54.25

HOMME avec expérience recherche emploi plâtre, peinture, carrelage, menuiserie, maçonnerie, électricité, plomberie chez particulier de préférence dans le 06 et Monaco, disponible de suite. Tél. : 07.58.53.42.71

MACON avec 15 ans d'expérience recherche emploi chez particulier ou en entreprise dans tous les domaines de la maçonnerie générale et étanchéité. Véhiculé. Disponible immédiatement. Tél. 06.27.41.88.29

MACON QUALIFIE, maçonnerie, toiture, rénovation, murs en pierre, recherche emploi chez particuliers. Permis et véhicule. Tél : 06.05.50.67.57.

SECRETARIAT, BUREAUTIQUE

Parce que les Grands projets se réussissent ensemble, Assistante administrative, pédagogique et/ou commerciale, recherche emploi à temps complet, proche Cagnes-sur-Mer ou secteur 06. Autonomie, dynamisme, sens du contact et de la communication, rigueur, méthodique, sens de l'organisation, excellente présentation, Grande polyvalence, et maîtrise parfaite des outils de bureautique. TEL. 06.95.27.25.91

SIMPLE EFFICACE
Cérez votre abonnement 7/7 en quelques clics !
Rendez-vous sur nicematin.com/clubabonnes
nice-matin

Si vous souhaitez paraître dans cette rubrique, contactez **NICE-MATIN COMMUNICATION** au **04 93 18 70 00**

nice-matin var-matin

Société Pastor Agence de Nice
Recherche
dans le cadre de son expansion
Technico-commercial sédentaire sanitaires (H/F)
Poste basé à Nice.

- Entretien et consolider les relations clients
- Apporter ses conseils techniques
- Développer un portefeuille de nouveaux clients en liaison avec les commerciaux
- Gestion et suivi des appels d'offres et des commandes clients

Merci d'envoyer votre dossier de candidature à patrickferrer@pastor.fr

KENO GRAND PRIX
Résultats des tirages du **jeudi 15 octobre 2020**

Tirage du midi
2 4 7 9 12 13 20 22 24 27
29 30 31 37 38 45 48 53 61 65
MULTIPLIEUR x 3
JOKER 2 434 432

Tirage du soir
5 10 11 14 22 27 28 37 40 43
45 47 48 49 51 52 55 63 65 69
MULTIPLIEUR x 2
JOKER 9 018 593

Application FDJ, 3256, fdj.fr, 61 113

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

La Commissaire Enquêteur
Odile BOTTELLER

Annonces légales

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE DU CANNET

AVIS

Prorogation de la prescription du plan de prévention des risques naturels d'inondations
L'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite par arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018, sur le territoire de la commune du Cannet.
L'article R562-2 du code de l'environnement prévoit que le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent l'intervention de l'arrêté prescrivant son élaboration et que ce délai est prorogable une fois, dans la limite de dix-huit mois.
Compte tenu des circonstances, en raison de la crise sanitaire, ainsi que des délais indispensables au bon déroulement des phases de concertation et d'association, il s'avère que ce PPR d'inondations ne pourra pas être approuvé dans les délais impartis.
Afin de mener à bien la procédure engagée pour ce PPR, un délai supplémentaire est aujourd'hui nécessaire.
L'arrêté est consultable en mairie du Cannet, au siège de la communauté d'agglomération de Cannes pays de Lérins, du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest de l'arrondissement de Grasse et à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - service déplacements-risques-sécurité / pôle risques naturels et technologiques - au centre administratif départemental à Nice.

COMMUNE DE CANNES

AVIS

Prorogation de la prescription du plan de prévention des risques naturels d'inondations
L'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite par arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018, sur le territoire de la commune de Cannes.
L'article R562-2 du code de l'environnement prévoit que le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent l'intervention de l'arrêté prescrivant son élaboration et que ce délai est prorogable une fois, dans la limite de dix-huit mois.
Compte tenu des circonstances, en raison de la crise sanitaire, ainsi que des délais indispensables au bon déroulement des phases de concertation et d'association, il s'avère que ce PPR d'inondations ne pourra pas être approuvé dans les délais impartis.
Afin de mener à bien la procédure engagée pour ce PPR, un délai supplémentaire est aujourd'hui nécessaire.
L'arrêté est consultable en mairie de Cannes, au siège de la communauté d'agglomération de Cannes pays de Lérins, du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest de l'arrondissement de Grasse et à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - service déplacements-risques-sécurité / pôle risques naturels et technologiques - au centre administratif départemental à Nice.

COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

AVIS

Prorogation de la prescription du plan de prévention des risques naturels d'inondations
L'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite par arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018, sur le territoire de la commune de La Roquette-sur-Siagne.
L'article R562-2 du code de l'environnement prévoit que le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent l'intervention de l'arrêté prescrivant son élaboration et que ce délai est prorogable une fois, dans la limite de dix-huit mois.
Compte tenu des circonstances, en raison de la crise sanitaire, ainsi que des délais indispensables au bon déroulement des phases de concertation et d'association, il s'avère que ce PPR d'inondations ne pourra pas être approuvé dans les délais impartis.
Afin de mener à bien la procédure engagée pour ce PPR, un délai supplémentaire est aujourd'hui nécessaire.
L'arrêté est consultable en mairie de La Roquette-sur-Siagne, au siège de la communauté d'agglomération du pays de Grasse, du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest de l'arrondissement de Grasse et à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - service déplacements-risques-sécurité / pôle risques naturels et technologiques - au centre administratif départemental à Nice.

COMMUNE DE GRASSE

AVIS

Prorogation de la prescription du plan de prévention des risques naturels d'inondations
L'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite par arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018, sur le territoire de la commune de Grasse.
L'article R562-2 du code de l'environnement prévoit que le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent l'intervention de l'arrêté prescrivant son élaboration et que ce délai est prorogable une fois, dans la limite de dix-huit mois.
Compte tenu des circonstances, en raison de la crise sanitaire, ainsi que des délais indispensables au bon déroulement des phases de concertation et d'association, il s'avère que ce PPR d'inondations ne pourra pas être approuvé dans les délais impartis.
Afin de mener à bien la procédure engagée pour ce PPR, un délai supplémentaire est aujourd'hui nécessaire.
L'arrêté est consultable en mairie de Grasse, au siège de la communauté d'agglomération du pays de Grasse, du syndicat mixte pour l'élaboration et la gestion du SCOT de l'Ouest de l'arrondissement de Grasse et à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) - service déplacements-risques-sécurité / pôle risques naturels et technologiques - au centre administratif départemental à Nice.

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

AVIS

Nouvelle procédure de reprise de concessions en état au cimetière d'Opio
Il a été constaté qu'un nombre important de concessions n'était plus entretenue par les familles. Pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à cette situation, conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le premier constat d'état d'abandon aura lieu le mardi 17 novembre 2020, à 9 heures, en présence de Thierry Ocelli, Maire de la commune et de Denis Hamon, policier municipal. Le Maire invite les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé. Vous pouvez consulter la liste des concessions viées par cette procédure, à l'entrée du cimetière et à l'entrée de la mairie.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) DE LA VILLE DE MOUGINS

Le Maire de Mougins informe qu'une enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la Ville de Mougins sera ouverte sur le territoire communal pour une durée de 31 jours consécutifs :
Cette enquête publique concerne la révision du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité et des enseignes aux spécificités du territoire de la Commune.
Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Nice a désigné M. Jean-Marc GUSTAVE en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier d'enquête publique du projet de révision du RLP est consultable :
- en version informatique sur le site Internet de la Ville de Mougins (<https://mougins.fr/>)
- en version papier au siège des Services Techniques de la Ville de Mougins - 330, avenue de la Plaine - 06250 Mougins aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.
Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège des Services Techniques de la Ville de Mougins (cf. adresse ci-dessus) du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30. Toute information peut être demandée auprès du bureau des contrôles de la Ville de Mougins bureaudecontrôles@villede-mougins.com (04.92.92.58.22).
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- sur le registre d'enquête papier établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition au siège de Services Techniques de la Ville de Mougins, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- par voie postale en adressant un courrier à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique à : Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête publique Règlement Local de Publicité - 330, avenue de la Plaine 06250 Mougins
- par courrier électronique à l'adresse suivante : rlp@villede-mougins.com
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, lors des permanences suivantes :
- le lundi 19 octobre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 4 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 18 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège des Services Techniques de la Ville de Mougins et sur le site Internet de la Ville de Mougins (<https://mougins.fr/>) pendant 1 an.
Le RLP éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera approuvé par le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés.
Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme communal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLU-H) de Mougins, du lundi 19 octobre au mercredi 18 novembre 2020 inclus

